

Convention 2019 du Lions Clubs International

Certification et scrutin
Foire aux questions

Qui peut voter ?

Chaque Lions club en règle envers l'association peut participer à l'élection des officiels exécutifs et directeurs internationaux, et voter sur les amendements aux statuts de l'association en nommant des délégués pour représenter le club à la Convention internationale.

Comment devenir délégué de mon club ?

Le président ou le secrétaire du club peuvent désigner les délégués du club à la Convention internationale par un des moyens suivants :

- Se connecter à [MyLCI](#) >>> Mon Lions club >>> Conventions
- Envoyer le formulaire [Délégué de club](#) dûment rempli au LCI à l'adresse ci-dessous.

Les clubs peuvent désigner leurs délégués sur MyLCI du 1^{er} janvier au 2 juillet 2019 à 23 h 59 (heure de Chicago).

Les clubs utilisant le formulaire [Délégué de club](#) pour désigner leurs délégués doivent le faire parvenir au siège du LCI le 1^{er} mai 2019 au plus tard. S'il ne peut être envoyé avant le 1^{er} mai 2019, veuillez l'apporter signé à la Convention. [Le formulaire](#) sera aussi disponible dans les numéros de février, mars & d'avril du magazine LION.

À combien de délégués mon club a-t-il droit ?

Chaque club en règle peut désigner un délégué par 25 membres ou fraction majeure de ce nombre. Consulter le tableau [Nombre de délégué de club permis à la Convention internationale](#).

Quelles sont les autres conditions à remplir ?

Les délégués doivent être inscrits à la Convention internationale et avoir réglé la totalité des droits d'inscription.

Une fois sur place à la Convention, comment voter ?

La certification et le scrutin se dérouleront en même temps dans la zone *Voting Area*. Un fois certifié, vous recevrez un bulletin de vote afin de pouvoir voter immédiatement.

Certification et scrutin - Dates et horaires

- Dimanche 7 juillet 12 h 00 - 17 h 00
- Lundi 8 juillet 12 h 00 - 17 h 00
- Mardi 9 juillet 07 h 30 - 09 h 30

Le délégué doit présenter une pièce d'identité avec photo, son badge d'inscription à la convention et un des documents suivants :

- Formulaire de confirmation de délégué
- Formulaire du délégué signé
- Autorisation d'un officiel de club* ou de district**

Convention 2019 du Lions Clubs International

Certification et scrutin
Foire aux questions

Comment modifier une désignation de délégué de club ?

Les clubs peuvent modifier une désignation de délégué sur MyLCI du 1^{er} janvier au 2 juillet 2019 à 23 h 59 (heure de Chicago).

Les clubs utilisant le formulaire [Délégué de club](#) pour désigner leurs délégués peuvent modifier les désignations en envoyant le formulaire au siège du LCI le 1^{er} mai 2019 au plus tard.

Sur place à la Convention : un nouveau délégué peut être désigné dans la zone *Voting Area*. Le nouveau délégué devra être accompagné d'un officiel de club* ou de district** habilités, tous deux munis d'une pièce d'identité avec photo.

J'ai oublié ma confirmation de délégué. Que dois-je faire ?

Présentez-vous à la zone *Voting Area* muni d'une pièce d'identité avec photo et de son badge d'inscription à la convention.

Pour toutes questions avant la Convention, contactez

Member Service Center
Lions Clubs International
300 W. 22nd St.
Oak Brook IL USA 60523

MemberServiceCenter@lionsclubs.org
☎ :+1 630-203-3830
Fax : +1 630-571-1687

*Officiels de club habilités

- Président de club 2018-2019
- Premier vice-président de club 2018-2019
- Second vice-président de club 2018-2019
- Secrétaire de club 2018-2019
- Trésorier de club 2018-2019

**Officiels de district habilités

- Gouverneur de district 2018-2019
- Gouverneur de district 2019-2020
- Premier vice-gouverneur de district 2019-2020
- Second vice-gouverneur de district 2019-2020